



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Marc CHAVEROUX, 1^{er} Adjoint au Maire.

*Date de
convocation
16/05/2023*

*Date
d'affichage
26/05/2023*

*Nombre de
conseillers en
exercice
27*

*Présents
20*

*Votants
24*

Etaient présents : Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Axel MAUROUARD, Isabelle MÉNAGER, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Jean-Louis BELLANGER, Sylvie DUGAST, Charles MESNIL, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Didier PÉAN, Mouna BEN DRISS, David CAZIMAJOU, Dominique LAURENÇON, Thomas TESSIER, Micheline AUFRAY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mélanie CHAILLEUX, Nicolas LELONG.

Excusés : Irène BOYER, Dominique GY, Gaëlle JOUVET, Hélène MAUROUARD, Emmanuel MAILLARD.

*Procurations : Irène BOYER à Jean-Marc CHAVEROUX,
Dominique GY à Charles MESNIL,
Gaëlle JOUVET à Sylvie DUGAST,
Emmanuel MAILLARD à Christine GALPIN.*

- : - : - : - : - : -

Secrétaire de séance : Sylvie DUGAST

Ordre du jour de la séance :

- 1° *Approbation du procès-verbal de la séance précédente*
- 2° *Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » : actions correctives maintenance 2022*
- 3° *Subventions complémentaires 2023*
- 4° *Eclairage public : attribution du marché global de performance énergétique*
- 5° *Aménagement d'une cloison dans la salle de sport : attribution des marchés aux entreprises*
- 6° *Voirie 2023 : attribution du marché de travaux*
- 7° *SMABTP – Sinistre dommages-ouvrage à la boulangerie et la boucherie boulevard des avocats : acceptation de l'indemnité provisionnelle*
- 8° *GRDF – redevance 2023 de concession pour le gaz naturel*
- 9° *Convention pour l'exécution de travaux ménagers dans les locaux de service et techniques de la Brigade de proximité de Moncé en Belin*
- 10° *Prestation de ménage pour les équipements sportifs*
- 11° *Présentation du Schéma des Modes Actifs*

12° Décisions prises de délégation

13° Questions diverses

40

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX soumet le procès-verbal de la séance du lundi 3 avril 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 3 avril 2023.

Ne participent pas à ce vote : Micheline AUFRAY, Mouna BEN DRISS.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

41

**CENTRE SOCIOCULTUREL « LE VAL 'RHONNE »
Actions correctives maintenance 2022**

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX rappelle qu'un contrat de maintenance a été confié à la Société BAUDIN CHATEAUNEUF pour l'entretien des équipements scéniques du Val 'Rhonne, des gradins et de la table élévatrice hydraulique.

Vu le rapport de vérification et de maintenance préventive établi le 12 mai 2022, reçu le 21 février 2023.

Vu les actions correctives proposées par la Société BAUDIN CHATEAUNEUF, à savoir :

- Le remplacement de la motorisation et des fins de course sur le rideau avant de scène,
- Le remplacement des rouleaux, câbles d'alimentation, détection des chaînes de transmission et la mise en place de fin de course sur le gradin mobile,
- Le traitement des fuites hydrauliques et le remplacement du distributeur hydraulique,

Vu le devis du 23 mars 2023 d'un montant de 23 700.00 € HT soit **28 440.00 € TTC**.

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX rappelle que ces travaux sont prévus au budget communal et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la réalisation des travaux tels que définis,
- ✓ **Dit** que ces travaux sont prévus au Budget primitif 2023,

✓ **Autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société BAUDIN CHATEAUNEUF pour un montant de 23 700.00 € HT soit 28 440.00 € TTC.**

Pour : 24

Contre : /

Abstention : /

Question de Didier PÉAN : sur le remplacement de la motorisation du rideau d'avancée, ça n'avait pas été travaillé avec le changement du grill de scène ?

Réponse de Jean-Louis BELLANGER : non le moteur n'a pas été changé ; seul le rideau a été changé.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : non ça n'a pas été changé. Dans la vérification faite par BC Maintenance, effectivement ce point-là a été soulevé.

Question de Didier PÉAN : concernant la tribune, une fois, en commission on avait demandé si ça existait encore ce genre de tribune ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : oui ce genre de tribune existe toujours.

Intervention de Didier PÉAN : on s'est posé la question l'autre fois en commission, le jour où il faudrait remplacer pas mal d'éléments : que fait-on par rapport à cette tribune ?

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : oui mais pour le moment elle est là. Il faut qu'elle fonctionne, il faut que nous puissions l'ouvrir et la refermer. Je crois savoir qu'il y a quelques jours, il y a eu un problème pour la réintégrer et quand on voit l'état des rouleaux, des flexibles, à mon sens, il est grand temps de faire quelque chose. On a demandé à BC Maintenance d'intervenir et de faire un point, et aujourd'hui, au vu du résultat, il est grand temps de le faire puisque je pense qu'on ne pourra plus la déplier très prochainement ce qui serait dommage pour les activités des uns ou des autres.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX (après le vote) : un point que je voulais vous préciser concernant la plaque d'accès à la machinerie, on a une trappe qui est abimée depuis très longtemps. Pour information, un devis de 2 300 € a été signé dernièrement dans le cadre de la sécurité puisque cette trappe était très dangereuse.

42

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2023

Monsieur Miguel NAUDON présente deux nouvelles demandes de subvention reçues après le vote du budget, à savoir :

Association GOLF MONCÉEN

L'Association GOLF MONCÉEN dont le siège social est situé à Moncé en Belin 4 rue des Charmes a sollicité une subvention dont le but est de promouvoir la pratique du golf auprès de divers publics et la participation au 24 h de golf le 17 et 18 juin 2023.

Monsieur Miguel NAUDON propose d'accorder une subvention de 500 € pour cette année.

✓ **Valide l'octroi de cette subvention, à savoir pour un montant de 500 €.**

- ✓ **Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires au versement de cette subvention.**
- ✓ **Dit que ces crédits seront prévus au Budget primitif 2023**

Pour : 21

Contre : 1
Florence BOURGEOIS

Abstention : 2
Didier PÉAN
Jean-Louis BELLANGER

Intervention de Miguel NAUDON : le but de cette association est de participer aux 24 heures Golf à Mulsanne et de proposer des initiations auprès de public Moncéens notamment lors de la fête des écoles qui aura lieu au mois de juin.

Association Sportive du Collège Bollée

L'Association Sportive du Collège Bollée dont le siège est situé à Mulsanne 7 avenue de Nettleham a sollicité une subvention afin de participer aux frais de déplacement de deux jeunes moncéens pour les championnats de France UNSS de Golf qui auront lieu du 5 au 8 juin à Moisson.

Monsieur Miguel NAUDON propose d'accorder une subvention de 100 € (soit 50 € par jeune).

Au vu de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets et de leurs intérêts, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide l'octroi de cette subvention, à savoir 100 € à l'Association Sportive du Collège Bollée**
- ✓ **Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires au versement de ces subventions.**
- ✓ **Dit que ces crédits sont prévus au Budget primitif 2023**

Pour : 23

Contre : /

Abstention : 1
Charles MESNIL

Intervention de Miguel NAUDON : en général, nous donnons 22 € par enfant dans les autres associations. Pour une manifestation comme celle-ci, j'aurai espéré proposer un peu plus comme 2 fois 50 €. Là il est proposé 25 € par enfant mais en tant qu'Adjoint aux associations, j'aurai aimé que nous puissions verser 50 € par enfant. Il n'y a pas de débat ce soir mais nous pouvons en discuter quand même.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : j'ouvre la discussion sur ces points-là, la discussion est donc ouverte.

Intervention de Miguel NAUDON : les championnats de Golf, il n'y en a qu'une fois par an. Avec 25 € par jeune, j'aimerais presque ne rien verser. Dans l'idée où je suis professeur d'EPS et j'emmène des jeunes au championnat de France, que j'entraîne toute l'année, et que je reçois 2 fois 25 €, je trouve ça moyen. Avec 50 euros par jeune, cela me paraît mieux.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : j'entends ce que tu dis. Il y a eu des réponses de la Commission ; le bureau l'a évoqué également. Je ne suis pas arrêté à 25 €. Si le Conseil Municipal souhaite octroyer 50 euros par enfant au lieu de 25 euros, ça ne grève pas le budget.

Question de Charles MESNIL : pourquoi on avait fixé 25 € ? Ce n'était pas pour être juste avec les autres dépenses pour les autres associations et les écoles ?

Réponse de Miguel NAUDON : c'est comme je viens de le dire oui ; puisque nous donnions 22 euros par adhérent aux associations, à des enfants qui pour certains ne sont pas de Moncé.

Question de Jean-Marc CHAVEROUX : qu'en pensez-vous ?

Réponse de Didier PÉAN : c'est quand même un événement exceptionnel qu'ils soient qualifiés pour la finale donc pour 100 €, ça ne changera pas trop le budget de la commune et c'est plus significatif de l'intérêt que nous montrons aux enfants que 50 euros.

Intervention de Didier PÉAN : je ne participe pas au vote pour ma propre association ; je pensais que tu faisais deux votes.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

43

Attribution du marché global de performance énergétique incluant l'exploitation, la maintenance et la rénovation des installations d'éclairage public, la maintenance des installations d'éclairage sportif et la pose, dépose, éventuellement location des illuminations festives de fin d'années

Vu le Code de des Marchés Publics,

Vu la délibération du 14 mars 2022, confiant l'étude global de performance énergétique au bureau d'étude NoctaBene,

Vu l'audit réalisé par le bureau d'étude NoctaBene sur les installations d'éclairage public de notre commune et les travaux à réaliser,

Vu la délibération du 29 août 2022 approuvant le projet et autorisant le lancement de la consultation auprès des entreprises,

Monsieur Charles MESNIL rappelle qu'il s'agit d'un marché de travaux de gestion globale à performance énergétique comportant des travaux (modernisation et mise aux normes) et des services (gestion et maintenance des installations d'éclairage public et sportif) sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono tributaire avec un minimum de travaux et de prestations, sur la durée du marché (4 ans) de 405 000 HT euros et un maximum de 750 000 euros HT. Il est constitué d'un lot unique conformément à l'article L2171-1-2 du code de la commande publique.

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Partie	Prestations
Partie marché ordinaire traitée sur prix forfaitaires	Mise en conformité électrique et modernisation du parc d'éclairage public et sportif de la commune de Moncé en Belin
Partie à bons de commande traitée sur prix unitaires	Maintenance, exploitation, gestion, travx d'extension du parc d'éclairage public et sportif, dépose, repose et éventuellement locations des illuminations festives de fin d'année.

Vu le rapport d'analyse des offres reçu et présenté par Monsieur VERNA du bureau d'études NoctaBene, Monsieur Charles MESNIL propose de retenir l'offre faite par le groupement In'Energie, Citéos Ingénierie Centre avec les montants de modernisation des installations d'éclairage suivants :

Partie	Prestations	Montants
Partie marché ordinaire traitée sur prix forfaitaires	Mise en conformité électrique et modernisation du parc d'éclairage public et sportif de la commune de Moncé en Belin	491 177.50 € TTC
Partie marché ordinaire traitée sur prix forfaitaires	Plus-value pour l'implantation de systèmes de commande par horloges connectées	6 548.94 € HT
Partie marché ordinaire traitée sur prix forfaitaires	Plus-value pour l'implantation des systèmes de pilotage à distance des éclairagements des points lumineux	307 619.94 € HT

Partie	Prestations	Montants
Partie marché traité à partir des prix du BPU.	Poste G0, gestion et exploitation des installations d'éclairage	56 233.00 € HT
Partie marché traité à partir des prix du BPU.	Poste G1, assistance à la gestion de l'énergie.	6 079.00 € HT
Partie marché traité à partir des prix du BPU.	Poste G2, maintenance curative et préventive des installations d'éclairage public.	37 777.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Valide le classement des offres proposées par le bureau d'étude NoctaBene,*
- ✓ *Attribue le marché au groupement In'Energie, Citéos Ingénierie Centre,*
- ✓ *Autorise Madame le Maire à signer et à exécuter ce marché avec le groupement In'Energie, Citéos Ingénierie Centre selon les montants figurant ci-dessus.*

Pour : 24

Contre : /

Abstention : /

Question de Didier PÉAN : la présentation qu'a fait Monsieur, j'ai oublié son nom, était très intéressante. Nous avons beaucoup appris dans ce dossier. Elle était claire et précise. On a beaucoup apprécié car on en a parlé vite fait à la pause. Le seul souci que l'on avait, nous, c'était par rapport au périmètre parce que la route des Bois n'avait pas été incluse dedans. C'est surtout ça qui nous inquiète, à savoir est ce qu'on pourrait l'intégrer dans ces travaux.

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : la route des Bois n'a pas été intégrée parce que dans le marché, c'est la restauration de l'existant sur la commune. Il n'y a pas de poteaux aujourd'hui au niveau de la route des Bois donc il y a des coûts supplémentaires. Une estimation a été faite à l'époque de 100 000 € je crois Didier. Ce montant n'est pas prévu au budget 2023 ce qui ne veut pas dire que demain il n'y aura pas une opération sur la route des Bois avec des appels d'offres dans le cadre du passage à Led. Ici, on change simplement le luminaire et on garde juste le coffre alors que la route des Bois, c'est tout mettre en place.

Question de Didier PÉAN : quand on parlait qu'on pouvait aller jusqu'à 50 - 80 % de subvention, ça paraît intéressant de faire des travaux. Mais à ce jour, c'est vrai que les subventions, on ne les a pas mais elles sont au moins demandées.

Intervention de Charles MESNIL : attention parce que les subventions interviennent uniquement sur la rénovation énergétique. En construction aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'on ait un niveau de subvention aussi important.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : ce n'était pas prévu dans le marché tel qu'il a été conçu mais ça ne veut pas dire que tout est oublié. Après nous sommes dans deux modes différents : une restructuration et une création avec des subventions certainement différentes. Il est vrai qu'aujourd'hui les subventions ne sont pas attribuées et nous n'avons pas les notifications d'attribution des subventions. Dans le budget primitif que vous avez voté, on a prévu un emprunt d'équilibre de 400 000 € qui ne sera pas fait dès lors que nous aurons les subventions. Nous sommes assez optimistes sur les 80 % de subventions possibles.

Intervention de Charles MESNIL : pour information, nous avons fait une étude sur la route de la Cossassière où il n'y a pas d'éclairage public. On a travaillé avec Alexandre pour essayer de réfléchir à implanter des mâts lumineux solaires. Il s'avère qu'aujourd'hui, le Département nous précise que nous devons mettre en retrait ces mâts lumineux de 4 mètres du bord de route en plus des contraintes techniques qui peuvent exister. On se retrouve rapidement chez les riverains, ce qui peut être pareil sur la route des Bois.

Intervention de Didier PÉAN : à la route des Bois, c'est déjà implanté.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : les fourreaux sont passés mais il n'y a pas les mâts.

Intervention de Didier PÉAN : peut-être que techniquement, ça a déjà été élaboré pour éviter d'avoir un retrait de 4 mètres.

Intervention de Charles MESNIL : si les fourreaux sont passés, dans ces cas-là, ils ne vont peut-être pas nous obliger un retrait de 4 mètres.

Question de Thomas TESSIER : à la Cossassière, il y a déjà des mâts enfin des poteaux. Route du Lude, on a bien des lumières il me semble, qui ne sont pas sur les candélabres, non ? On n'a pas des lumières sur des poteaux béton d'électricité route du Lude ? Ils sont sur les poteaux électriques, justement pour éviter le retrait de 4 mètres à la Cossassière. Est-ce qu'on ne pourrait pas installer les lumières avec cette alternative ?

Réponse de Charles MESNIL : l'exercice était de travailler sur des projets alternatifs solaires. Ça ne nous a pas été présenté comme ça aujourd'hui mais c'est peut-être une alternative de demain.

Monsieur Miguel NAUDON rappelle que pour répondre aux besoins des utilisateurs, une étude de faisabilité a été engagée auprès du Cabinet Bleu d'Archi pour l'installation d'une cloison dans la salle de sport.

Lors de sa séance du 29 août 2022, le Conseil Municipal a validé le projet présenté en supprimant l'installation d'un isolant phonique sur l'espace tennis de table et l'installation d'un sol PVC sur la partie carrelage, et a autorisé Madame le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises.

La procédure de consultation a été lancée le 17 février 2023 pour les lots :

Lot n° 1 : plâtrerie/menuiseries intérieures alu

Lot n° 2 : électricité – ventilation

Lot n° 3 : peinture

Au vu de la consultation engagée, Madame BOUHOURS-DURANT du Cabinet Bleu d'Archi propose au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	LANGLOIS SOBRETI	21 365.50 €	25 638.60 €
2	SIITEL	4 880.00 €	5 856.00 €
	+ en option la modification du câblage éclairage des deux salles	2 470.00 €	2 964.00 €
3	BOULFRAY	4 041.26 €	4 849.51 €

Le coût global des travaux s'élève à 32 756.76 € HT soit **39 308.21 € TTC**.

Monsieur Miguel NAUDON précise également qu'il sera nécessaire de faire appel à un contrôleur technique : APAVE pour un coût de 1 050.00 € HT soit 1 260.00 € TTC et un coordinateur sécurité protection santé : APAVE pour un coût de 640.00 € HT soit 768.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Valide les propositions ci-dessus,
- ✓ Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2023,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer les devis des entreprises : LANGLOIS SOBRETI, SIITEL, BOULFRAY, comme indiqués ci-dessus,
- ✓ Retient le bureau d'étude APAVE pour les missions de contrôleur technique et de coordinateur sécurité protection santé,
- ✓ Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 2
Didier PÉAN
David CAZIMAJOU

Abstention : 5
Thomas TESSIER
Dominique LAURENÇON
Charles MESNIL
Claude LE BIHAN
Valérie DESHAIES

Question de Didier PÉAN : il n'y pas eu beaucoup d'entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres ?

Réponse de Miguel NAUDON : non, il y avait même un lot où il n'y avait pas de réponse.

Question de Didier PÉAN : qu'est-ce qu'il en disait l'architecte ? C'est le chantier qui ne les intéressait pas ?

Réponse de Sophie CANARELLI : c'est un petit marché avec de petits travaux. Beaucoup de devis avaient été sollicités ; est-ce que les entreprises ne se sont pas un petit peu lassées de répondre. L'architecte a souhaité les consulter de nouveau, les a appelés de nouveau en négociation et du coup, ils ont réévalué le devis qu'ils avaient établis.

Intervention de Miguel NAUDON : c'est ça et on peut les remercier puisque LANGLOIS SOBRETI avait été les premiers à se positionner dès le début en 2019 ; les voilà sur le coup donc c'est bien, c'est une juste récompense.

Question de Didier PÉAN : c'est bien la solution technique qui avait été présentée aux associations ?

Réponse de Miguel NAUDON : oui complètement, et qui a été améliorée après, puisqu'il y a quand même pas mal de cabinets qui sont intervenus et qui ont fait des propositions pour qu'on soit certains que la ventilation et l'électricité soient aux normes. Il reste encore le chauffage, la circulation d'air etc... Mais la solution retenue reste la même, c'est-à-dire un mur en placo tout le long du tapis. Il n'y aura pas de petite porte le long du mur, c'est-à-dire que les enfants seront obligés de faire le tour du tapis pour aller déposer leurs chaussures de l'autre côté. Les professeurs n'y voient pas d'inconvénient puisqu'ils avaient accepté cette proposition dès le début. Et il y aura la porte vitrée double ouverture qui donne sur l'espace billard aujourd'hui. Il reste quelques éléments à vérifier dans le dossier APAVE qui concerne un extincteur etc... Mais dans l'ensemble, on est plutôt très bien.

45

VOIRIE 2023
Attribution du marché

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX rappelle le programme de voirie 2023, établi par l'ATESART et inscrit au budget communal 2023.

Les travaux retenus sont :

- VC n° 3 route de Saint Gervais (à partir de la RD 212 bis jusqu'à la limite de la commune).
- Route des Renaudes : bordures A2 et création poutre de rive devant « La Pommeraie » reprofilage de la chaussée, zone de renforcement et réparation rampant du plateau et route des Renaudes au niveau de La Pommeraie.

Sur les 4 entreprises consultées, seules 3 entreprises ont répondu.

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX présente le rapport d'analyse des offres reçu et propose de retenir l'offre faite par la Société COLAS 5 route de Paris – CS 80006 CHAMPAGNE pour :

- VC n° 3 route de Saint Gervais (à partir de la RD 212 bis jusqu'à la limite de la commune) pour un montant fixé à 50 592.50 € HT soit **60 711.00 € TTC**

- *Route des Renaudes : bordures A2 et création poutre de rive devant « La Pommeraie » reprofilage de la chaussée, zone de renforcement et réparation rampant du plateau et route des Renaudes au niveau de La Pommeraie et le reprofilage de la chaussée, pour un montant de 15 930.00 € HT soit 19 116.00 € TTC.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Valide la réalisation de ces travaux par la Société COLAS pour les montants figurant ci-dessus,*
- ✓ *Dit que ces travaux sont prévus au budget communal à l'article 615232,*
- ✓ *Autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants et tous les documents y afférents.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : 3

*Didier PÉAN
David CAZIMAJOU
Thomas TESSIER*

Question de Thomas TESSIER : on peut revoir le détail de ce qui est fait route de Saint Gervais ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : la route de Saint Gervais démarre au n° 212 bis, c'est-à-dire de la route de Teloché jusqu'à la limite avec Saint Gervais, donc c'est la partie qui aujourd'hui est très abîmée. Elle se fera en 2 étapes. La première étape, ils décroûtent, ils refont les bordures notamment dans les virages et ils posent une première couche. Et un an après, une fois stabilisé, ils repassent un deuxième profilage. C'est ça Christine ?

Intervention de Christine GALPIN : oui c'est ça. Ils referont un revêtement lisse, propre.

Question de Didier PÉAN : on ne retravaille pas la route comme on a fait sur la route des Bois, c'est-à-dire qu'on ne décroûte pas pour refaire correctement la route. Là on remet ce que j'appelle du plâtre sur une jambe de bois puisqu'on décroûte que sur les rives, c'est marqué.

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : si, on décroûte même la route.

Monsieur Didier PÉAN fait lecture du descriptif et intervient : les poutres, il est obligé de décompacter, d'enlever ce qu'il appelle le décroûtage. Il pose ensuite les poutres de rives, il les consolide et là effectivement, ça va consolider toutes les courbes. Mais par contre, sur la route, c'est uniquement étaler du bitume pour boucher les trous en faisant une couche de 2-3 cm. Il n'y a pas de décroûtage, et pas à ce prix-là.

Intervention de Thomas TESSIER : il y a du reprofilage de route de voirie à faire parce qu'il y a des endroits où la flotte stagne sérieusement.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : on est d'accord là-dessus mais dans le projet cette année on avait route des Renaudes et route de Saint Gervais. Avec ATESART, d'autres routes ont été signalées également, notamment la rue du Stade ; ce sera des programmes ultérieurs c'est-à-dire que les travaux de réfection de chaussées seront sur 3-4 ans puisque l'état des routes aujourd'hui sur la commune est en difficulté. Cette année, la route de Saint Gervais était une priorité vue l'état de la circulation, accentuée par les déviations mises en place sur la route

de Laigné notamment où des bus et des poids-lourds y circulaient. La chaussée est abîmée et déformée entre la route de Teloché et celle des Renaudes.

Intervention de Didier PÉAN : une fois, on avait demandé ce que c'était réellement comme travaux, donc cet après-midi quand on a reçu les documents, c'est pour ça que je me permets de dire que là, il n'y a pas de décroustage au sens de ce que l'on a fait sur la route des Bois où là, tout a été refait et là c'est vrai que le prix n'est pas du tout le même. Là on fait du bitume par-dessus mais après, c'est vrai qu'on s'attaque quand même aux poutres de rives qui sont importantes parce qu'elles s'affaissent.

Question de Charles MESNIL : par rapport à ce que Thomas disait tout à l'heure, je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu la réponse. Les travaux iront jusqu'à la jonction de la voie neuve à Saint Gervais ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : non, ils iront jusqu'à la limite de la commune de Saint-Gervais où il y a le ruisseau. L'autre partie appartient à la commune de Saint Gervais.

Intervention de Charles MESNIL : si demain, il y a un marquage au sol spécifique en intégrant les chaussées douces, il pourrait y avoir une continuité en passant un accord avec Saint-Gervais.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : il faudrait que la commune de Saint-Gervais accepte de rénover sa chaussée. Au niveau des cheminements notamment cyclables qu'il pourrait y avoir sur cette route, et on en parlera tout à l'heure, c'est aussi en accord avec la commune de Saint-Gervais dans le cadre de la Communauté de Communes.

Intervention de Charles MESNIL : voilà, il faut que ce soit étudié et pris en compte au moins pour le marquage au sol.

Question de Didier PÉAN : est-ce qu'ils ont été sollicités et informés qu'on refaisait cette route ? C'est important parce que, s'ils étaient informés, peut-être qu'ils se seraient inscrits dans ce projet, comme nous, Arnage avait décidé de faire certaines routes et nous avait sollicité, et nous avons fait une partie, et Spay ou Fillé pareil.

Réponse de Christine GALPIN : non je ne crois pas.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : c'était des routes qui étaient souvent limitrophes avec les 2 communes. Là, c'est un prolongement. L'obligation que nous avons cette année, c'était de faire en sorte que ce soit restauré par rapport à ce qu'elle représente aujourd'hui. C'était l'une des priorités que nous avons évoqué au cours du vote du budget il me semble, ou en commission de façon à ce que cette route, qui pour moi est dangereuse, soit entretenue dès cette année et très rapidement.

Question de Thomas TESSIER : on a reçu les documents cet après-midi, je n'ai pas eu le temps de tout éplucher. C'est dans ces documents là que l'on a la signalisation des dents du dragon ? À quel niveau ils sont positionnés ?

Réponse de Christine GALPIN : oui, dans les virages je crois.

Question de Thomas TESSIER : ça sert à ralentir les automobilistes parce qu'il y a un effet de rétrécissement de la voirie. Et on met ça dans les virages ? Et qui valide ça de les mettre dans les virages ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : oui, c'est l'ATESART qui nous a conseillé de faire ça.

Question de Thomas TESSIER : et comment on fait à la route des Renaudes ? Là, on n'en met pas ? Parce que la vitesse, avec les enfants etc...

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : pour le moment, les problématiques de vitesse ont été vues en commission. C'est un projet pour l'année 2023 avec 7 secteurs répertoriés sur la commune dont la route des Renaudes. Il y a également la rue Jean Fouassier, l'école maternelle, la route de Spay, etc... Ça c'est une autre étape, qui sera faite au cours de l'année, sur la sécurité de la commune. Une commission a déjà eu lieu ; il y aura une information sur le bulletin municipal et une réunion publique fixée fin juin il me semble. Ce sont 2 étapes différentes.

Question de Thomas TESSIER : de mémoire, en commission, on n'avait pas vu cette partie-là avec la signalisation de dents du dragon ou de crocodiles ou je ne sais pas quoi. Alors pourquoi on ne le mettrait pas aussi sur la route des Renaudes qui a mon sens, est tout aussi problématique mais qui aurait dû être vu en commission.

Réponse de Christine GALPIN : et en plus, on en n'a pas parlé parce que ça ne nous est pas venu à l'esprit. Et est-ce que ça se met sur ces routes-là ?

Intervention de Florence BOURGEOIS : le jour de la commission, on a fait tous les secteurs. C'est vrai que Thomas, tu es parti un peu avant donc tu n'as peut-être pas eu toutes les informations. Mais on a vu tous les secteurs, mêmes d'autres choses que ces fameuses dents du dragon comme les écluses, les « STOP ».

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : ça n'a pas été proposé par ATESART dans le cadre de son étude sur la route des Renaudes.

SMABTP
Sinistre dommages-ouvrage à la boulangerie et la boucherie
boulevard des Avocats :
Acceptation de l'indemnité provisionnelle

Dans le cadre du sinistre dommages-ouvrage déclaré auprès de la SMABTP, un rapport a été établi par l'expert Monsieur NICOLAS du cabinet SARETEC.

Dans son rapport, l'expert évoque une malfaçon dans la conception des chéneaux, jugée inadaptés aux contraintes de la charpente existante. Ces malfaçons occasionnent lors de fortes pluies, des infiltrations dans la boulangerie et la boucherie.

En fin d'année, des mesures conservatoires ont été prises par l'entreprise DORIZE avec l'ouverture d'un trop-plein.

Compte tenu de la complexité des interfaces, la SMABTP (dommages ouvrages) a missionné un maître d'œuvre pour la reprise de ces travaux et propose de nous verser une indemnité provisionnelle de 15 000 € TTC.

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX précise que cette somme n'est qu'une avance et que la consultation auprès des entreprises, pour la reprise des chéneaux, a été lancée par l'architecte le 15 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** l'indemnité provisionnelle de 15 000 € accordée par la SMABTP,*
- ✓ **S'engage** expressément à consacrer l'intégralité de l'indemnité versée au règlement des travaux de réparation desdits désordres en conformité avec le rapport établi par Monsieur NICOLAS Expert en date du 13 janvier 2023 et à transmettre à la SMABTP les factures acquittées des travaux.*
- ✓ **Dit** que cette somme sera inscrite au budget de la Galerie Commerciale.*

Pour : 24

Contre : /

Abstention : /

Intervention de Charles MESNIL : je voulais juste apporter une petite précision concernant la responsabilité des charpentiers. Il faut savoir que si le charpentier intervient sur un chantier où il y a déjà une malfaçon dessus, il engage sa responsabilité, et c'est toute la difficulté, parce que dans ces cas-là, il ne préfère pas y aller.

Intervention de Thomas TESSIER : lors de la commission bâtiment que l'on a eu, j'ai trouvé le comportement de Monsieur COUELLIER fort déplorable vis-à-vis de Claude LE BIHAN qui avait fait une proposition de travaux de mettre une noue qui passait en dessous et qui reprenait ensuite le bardage vertical. Il a vertement rembaré Claude concernant cette proposition là et il s'avère que quand vous regardez les documents, la proposition retenue, c'est celle que Claude a formulé en commission.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : je ne porterai pas de jugement sur Monsieur COUELLIER en réunion publique aujourd'hui. Par contre, ce n'était pas une commission mais une réunion parce qu'on ne respectait aucune règle de convocation d'une commission. C'était donc une invitation aux membres de la commission, en présence de Messieurs NICOLAS, COUELLIER, GLINCHE et LEROUX. La proposition de Claude, effectivement, ça ressemble mais par contre, ce n'était pas dans le cadre d'une situation provisoire ou conservatoire mais dans le cadre des travaux définitifs pour la restauration de ces malfaçons. Je pense que c'est là, enfin c'est mon avis personnel, qu'il y a eu peut-être une maladresse entre les explications des uns et des autres. C'est vrai que ce que l'un disait correspond à ce que l'autre a fait. On a envoyé différents courriers en recommandé avec l'entreprise MICARD, COUELLIER a fait la même chose ; à mon retour, en 3 jours, j'ai dû envoyer 3 courriers à Messieurs NICOLAS et COUELLIER pour activer les choses. L'avocat nous a fait le dernier modèle, non pas pour les malfaçons mais pour la fin des travaux ; courrier recommandé qui a été envoyé à la Société MICARD.

Intervention de Didier PÉAN : c'est vrai qu'il avait eu une attitude un peu ..., il était sur la défensive et c'est vrai qu'il était peu à l'écoute. C'est vrai que c'est une habitude qui passe mal, peu importe, ce n'est pas son procès. L'essentiel, c'est que les travaux reprennent et qu'on puisse avoir une vie normale et une utilisation normale du magasin. C'est vrai que ça a mis du

temps et par contre, c'est vrai que quand il nous dit « oui on a vu ça à la fin », le problème du chéneau était quand même identifié quasiment dès le début avec cette fragilité du chantier. Il n'est jamais, car c'est son travail quand même de vérifier l'état d'avancement et que les choses soient bien faites, monté sur le toit avant d'avoir ça, c'est ce qu'il nous a dit. C'est quand même très limite et là, c'est vrai que sa responsabilité est pleinement engagée puisque quand il y a un point de vulnérabilité et qu'on ne prend pas le temps de monter sur le toit pour aller voir, c'est vrai que c'est un peu ..., les conséquences sont immédiates dès qu'il pleut. Maintenant, j'espère qu'il n'y aura pas trop de pluie avant la reprise des travaux puisque la vidéo qu'on a vu, c'était vraiment les douches. Ce n'est pas vraiment génial de travailler dans ces conditions-là. Monsieur GLINCHE était avec nous, et il s'est exprimé sur tout ce qu'il a fait puisque lui aussi, de son côté, il a fait faire un constat d'huissier, une expertise etc... Donc le dossier suit son cours mais ce qu'il faut surtout, c'est trouver une solution pérenne par rapport à ça parce que ça fait deux ans, ok par intermittence, mais là les pluies on ne sait jamais, l'été c'est quand même plus souvent des orages que l'hiver et encore on n'a pas eu les giboulées de mars. En ce moment la presse en parle, il faut que tout redevienne normal et que les travaux se terminent le plus rapidement possible.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : je suis tout à fait d'accord. C'est toujours ce qu'on a dit. Ce que je voulais dire ici devant l'ensemble du Conseil municipal, c'est qu'on n'a pas été sans rien faire depuis 2 ans. Moi je sais que depuis plus d'un an, on est sur le dossier, on écrit, on téléphone. On avait même réussi à avoir un contact avec MICARD et lui n'a pas rappelé dans la foulée comme promis donc on est bien sur cette affaire. On comprend la situation des deux artisans. Ce n'était pas le but recherché de les mettre dans cette situation-là. Par contre, il faut savoir que dès l'instant où on rentre dans les périodes juridiques, ça prend du temps et encore, on n'a pas fait de dépôt de plainte pour aller plus vite puisqu'un dépôt de plainte, au tribunal, c'est entre 4 à 5 ans. Là au bout de 2 ans, on va essayer de régler. Ça ne veut pas dire que par la suite il n'y aura rien, ce n'est pas ce que j'ai dit. Pour le moment, c'était de résoudre le plus rapidement possible par le biais des assurances notamment. On a relancé aussi, parce qu'on trouvait que ça n'allait pas assez vite, mais ça suivait son cours malgré tout. Je rappelle aussi, et ça donnera un exemple, que lorsqu'au niveau de la salle de sport, il y a eu des problématiques avec le squash, ça a pris autant de temps.

Intervention de Didier PÉAN : enfin les travaux n'étaient pas les mêmes mais j'avais un adjoint qui n'arrêtait pas de les harceler.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : non Didier, je parle de la situation juridique. Nous aussi, on n'arrête pas d'harceler et je peux te dire que, même quand j'ai été absent une semaine, j'avais demandé à Charles de prendre le relais, de prendre contact avec Monsieur NICOLAS notamment, de façon à ce qu'on ne laisse pas tomber ce dossier. Ce que je souhaite que vous compreniez, c'est que, dès lors qu'on est dans une procédure, quelle qu'elle soit, elle est longue. Les conséquences, à la salle de sport, c'était une non utilisation parce qu'il y avait des malfaçons à l'intérieur, et que là, pour nos artisans, ce sont des infiltrations qui leur tombent sur la tête donc oui, les conséquences sont beaucoup plus importantes. Mais au niveau de la procédure, on est dans les mêmes faits. C'est ce que j'ai dit à la presse, puisque c'est moi qui ai répondu à la presse quand ils m'ont contacté ces derniers jours, avec un journaliste qui dit que ça fait des semaines, mais non ce n'est pas ce que je lui ai dit, ça faisait deux ans qu'on y travaillait, et l'autre journaliste qui effectivement a bien repris. Ici, solennellement, je vais le faire de cette façon-là, devant l'ensemble du Conseil, c'est vous dire que sur ce dossier, on y est depuis le début, on se bat là-dessus et je peux vous dire que chaque fois qu'il y a un orage qui arrive, je suis en train de penser qu'il faut que la pluie tombe ailleurs que sur Moncé.

Intervention de Charles MESNIL : je voulais juste faire une petite précision par rapport à ce que Jean-Marc vient de dire et appuyer aussi parce que le projet a certes eu des hauts et des bas, mais il faut aussi savoir qu'en amont, la municipalité a essayé de chercher, de comprendre, de connaître la difficulté qu'avait l'ancien exploitant, le garage, avec ces problèmes. On l'avait reçu avec Jean-Louis pour qu'il nous explique quelle était la problématique du dimensionnement du chéneau pour le comprendre et cette problématique avait été clairement expliquée à l'architecte, c'était connu. L'architecte a reconnu, la semaine dernière, qu'il avait une part de responsabilité ; le charpentier a aussi une part de responsabilité pour ne pas avoir alerté l'architecte sur le dimensionnement du chéneau qui n'était pas adapté. Messieurs LEROUX et GLINCHE en subissent les conséquences, c'est catastrophique pour eux. On en subit les conséquences aussi. Il faut qu'on trouve la solution le plus rapidement possible pour qu'ils puissent retrouver une activité normale.

47

GRDF

Redevance 2023 de concession pour le gaz naturel

Conformément au contrat de concession prenant effet le 01/01/2019 d'une durée de 30 ans. Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX informe le Conseil Municipal que GRDF a prévu le versement d'une redevance de fonctionnement.

Son montant est calculé selon la formule suivante :

$$[((200+0.32xP+21.30xL)x(0.02xD+0.5))+180)x(0.15+0.85x(ING/ING0))]$$

<i>Population totale (P)</i>	<i>3730 habitants</i>
<i>Linéaire des canalisations (L)</i>	<i>18.262 km</i>
<i>Durée du contrat (D)</i>	<i>30 ans</i>
<i>Indice ingénierie initial (ING0)</i>	<i>95.20 (09/2007)</i>
<i>Indice ingénierie de l'année (ING)</i>	<i>129.50 (09/2022)</i>

Pour l'année 2023, le calcul s'élève donc à 2 796.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Fixe le montant de concession à 2 796.50 €**,
- ✓ **Autorise Madame le Maire à émettre un titre de recette de ce montant pour l'année 2023.**

Pour : 24

Contre : /

Abstention : /

48

**CONVENTION POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MÉNAGERS
DANS LES LOCAUX DE SERVICE ET TECHNIQUES
DE LA BRIGADE DE PROXIMITÉ DE MONCÉ EN BELIN**

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX informe le Conseil Municipal que l'entretien des locaux de la gendarmerie est assuré par un agent communal depuis le 15 mai 2008 à raison de 3 heures par semaine.

Une convention reprenant l'organisation et le remboursement des frais liés à cette mise à disposition avait été signée avec la Gendarmerie. Les services proposés par nos agents

d'entretien donnant satisfaction, Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX propose de renouveler cette mise à disposition pour une période allant du 15 mai 2023 au 31 décembre 2024.
En contrepartie, la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire règlera la prestation sur la base du taux horaire suivant : 21.76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** la convention de mise à disposition d'un agent telle qu'annexée,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien, pour une période allant du 15 mai 2023 au 31 décembre 2024 à raison de 3 heures par semaine.

Pour : 24

Contre : /

Abstention : /

49	PRESTATION DE MÉNAGE POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
-----------	---

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX informe le Conseil Municipal qu'une consultation concernant le nettoyage des locaux du stade Michel GEOFFROIS et de la salle de sport a été lancée.

La prestation est répartie en un seul lot et prévoit 3 interventions par semaine à la salle sport, et 2 interventions par semaine au stade municipal Michel GEOFFROIS selon un planning établi en concertation avec les utilisateurs.

Trois entreprises ont été consultées et seules deux entreprises ont répondu.

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX propose de conclure ce marché pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2023 et de retenir l'offre faite par la Société SOS Environnement situé ZA Chanteloup – 3 impasse de Chanteloup 72700 ROUILLON, à savoir :

Entreprise	Montant	
	Mensuel	Annuel
SOS Environnement	907.83 € HT	10 893.96 € HT
Salle de sport à la Massonnière	Soit 1 089.40 € TTC	Soit 13 072.80 € TTC
SOS Environnement	830.66 € HT	9 967.92 € HT
Stade Michel GEOFFROIS	Soit 996.79 € TTC	Soit 11 961.48 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** les offres présentées,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer le marché de nettoyage des locaux dans les conditions exposées ci-dessus.
- ✓ **Dit** que ces sommes devront être inscrites au budget communal 2023

Pour : 13

Contre : 6

Abstention : 5

Sylvie DUGAST
Valérie DESHAIES

Florence BOURGEOIS
Micheline AUFRAY

Mouna BEN DRISS
Thomas TESSIER
Didier PÉAN
Gaëlle JOUVET

Dominique LAURENÇON
David CAZIMAJOU
Claude LE BIHAN

Question de Didier PÉAN : *je suis surpris de voir ça dans le Conseil Municipal puisque de mémoire, alors c'est vrai que ces derniers temps j'étais un peu absent mais normalement je dois recevoir les mails, je n'ai pas vu ces points dans les bureaux municipaux ni dans aucune commission. Vous en avez parlé quand ? Je n'ai pas le souvenir mais ces derniers temps, je ne suis pas trop assidu.*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : *il n'y a pas de commission sur le personnel mais en bureau oui, on en a parlé. Mea culpa me concernant, on a fait un bureau le 9 mai ; je l'ai finalisé cette nuit parce que je n'ai pas eu le temps depuis 10 jours. Mais il va vous arriver puisque j'ai demandé à l'ensemble du bureau de valider ou d'amender le compte rendu que j'ai effectué.*

Question de Didier PÉAN : *le problème, c'est qu'on vote ce soir. Si on a l'information après le Conseil, ça ne nous donne jamais grand-chose. Je ne comprends pas trop puisque là, on ne remplace pas le personnel. C'est le souhait de ne pas remplacer le personnel ?*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : *ce n'est pas un souhait, c'est une conséquence de la situation que l'on rencontre aujourd'hui que ce soit au niveau du personnel d'entretien, ou du personnel des services techniques et notamment les espaces verts. On a un exemple récent : on a lancé un appel à candidats pour les espaces verts, puisqu'il y a un certain nombre de personnes absentes en ce moment, on a une réponse où la personne nous dit qu'elle demande à toutes les collectivités aux alentours et qu'elle travaille tout le temps et au cas où elle aurait un CDD qui se termine, elle a déjà contacté une autre commune. On a une autre candidature mais c'est une personne qui travaille en CDI et qui souhaite quitter son entreprise pour un emploi pérenne. Au niveau du ménage, dès l'instant où il y a une absence pour maladie ou autre, on n'a pas de réponse et même les entreprises aujourd'hui ont des difficultés à recruter du personnel.*

Question de Didier PÉAN : *tu as dit dans ta présentation que parfois le foot, quand on jouait, on faisait le ménage. Le stade est quand même utilisé du lundi au dimanche soir, donc forcément même si le personnel passe 2 ou 3 fois par jours enfin sur 3 jours, 3-4 heures, ça ne peut pas être constamment propre. Est-ce qu'il a été fait une proposition au club en disant « écoutez je vous donne 5 000 ou 7 000 € de subventions complémentaires et vous vous occupez du ménage à l'année » ?*

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : *à ma connaissance, non. Nous avons rencontré le foot il y a quelque temps. Leur problématique principale à eux, c'était l'entretien du stade avec la présence de personnel, et pas des locaux. Une autre demande avait été faite lors de notre visite mais pas sur la possibilité de verser une subvention. À mon avis, 5 000 € ne suffiraient pas puisque les agents coûtent 27 000 € lorsqu'ils travaillent au stade.*

Question de Didier PÉAN : *hier soir, j'ai réfléchi et j'ai appelé Philippe et je lui ai demandé s'il était au courant. Il m'a dit oui, qu'il avait fait visiter. La question que je lui ai posée, c'est « si toutefois tu avais une subvention complémentaire, est-ce que vous accepteriez de faire le ménage ». Il m'a dit « écoute on le fait déjà, je serai preneur. Donc est-ce que c'est quelque*

chose qui peut être vu et travaillé ? Parce que ça m'ennuie de prendre des prestataires. Je ne parle de la prestation ménage ».

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : effectivement, la visite a eu lieu en présence du représentant du foot. Je suis quand même assez surpris parce que je suis le foot depuis longtemps et je vois Philippe assez régulièrement. Philippe est en train de dire que ses bénévoles vieillissent, s'épuisent donc j'ai une interrogation par rapport à ce que tu dis. Dominique tu es d'accord avec moi ? Je ne remets pas en cause ce que tu me dis mais je suis surpris dans la mesure où Philippe, et il me l'a dit encore il n'y a pas très longtemps avec un épuisement. S'ils veulent faire le ménage, on peut étudier le problème mais j'ai des doutes. Il y a peu de jeunes qui remplacent les anciens ou qui viennent en appui des anciens. Je ne vais pas faire une critique des jeunes mais c'est un constat.

Réponse de Dominique LAURENÇON : oui je suis plutôt d'accord avec toi.

Intervention de Thomas TESSIER : quitte même à leur fournir du matériel un peu adéquat pour faire le ménage.

Question de Didier PÉAN : après c'était son point de vue d'hier soir. J'ai téléphoné, on était quand même 2-3. Évidemment, lui, donne son point de vue mais c'est le Conseil d'administration qui décide au foot. La question que je me posais moi, c'était est-ce que c'est une piste qui méritait d'être étudiée ou pas, ou est-ce qu'on était obligé de décider ce soir de prendre des prestataires parce que là, on s'engage pour un an ou combien de temps ? Est-ce qu'il y a urgence à lancer tout de suite le contrat ou pas ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : c'est un an oui. Oui car les départs à la retraite sont déjà actés. Et Philippe a été associé à la démarche, il était présent et il n'a jamais proposé une autre solution.

Intervention de Didier PÉAN : je te dis, c'était en discutant, en préparant hier. Je me suis dit tiens après tout, je vais sonder puisque c'est un peu comme ça que je fonctionne. J'aime bien solliciter les avis et voir ce qu'il en est dit. Après, c'est une possibilité. Moi je trouve ça un peu dommage de passer par des prestataires externes alors qu'il y a quand même vachement de chômeurs. Je ne comprends pas trop pourquoi on a des difficultés à recruter alors qu'avant, il y avait des gens qui postulaient.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : je t'ai dit Didier, c'est une réalité de terrain depuis un petit moment. Est-ce que c'est une suite de l'effet COVID, je n'en sais rien, je n'ai pas d'analyse à faire là-dessus mais aujourd'hui, quand tu veux recruter quelqu'un, tu es en très grosse difficulté, tu n'y arrives pas ; je parle des espaces verts, du ménage. Sophie est obligée, régulièrement, de transférer une personne qui est sur un lieu pour aller vers un autre lieu. Ça grogne un petit peu, ce n'est pas une critique des agents, parce que quand on change du jour au lendemain une activité sur un autre lieu, effectivement, c'est un peu difficile et il faut le comprendre. Après sur les bénévoles au foot, je suis quand même un peu prudent. Ce que je vous demande c'est qu'on le vote ce soir parce que je ne veux pas qu'on se retrouve en difficulté par rapport au ménage qui doit être fait au stade et à la salle de sport. C'est sur un an, avec une clause de revoyure. Ça ne nous empêche pas de rencontrer l'équipe du foot mais en plus, ils ne peuvent pas prendre de décision avant l'assemblée générale qui n'aura lieu qu'au mois de juin donc on ne va pas attendre ce délai.

Question de David CAZIMAJOU : ça ne serait pas plus un souci de pelouse à tondre suite à l'absence de Fabien quand même ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : non. Au niveau de l'entretien du stade, et Alexandre est présent, il a mis en place les personnes nécessaires pour l'entretien du stade, le marquage etc... L'absence de Fabien a été compensée par d'autres personnes ce qui fait qu'aujourd'hui, cette personne n'est pas non plus sur les espaces verts, et qu'on ne peut pas recruter de personnes enfin on essaie de recruter. J'ai même demandé l'autre jour autour de Sophie de trouver une autre méthode de recrutement mais c'est compliqué aussi parce qu'on n'a pas de candidats. Au niveau de l'entretien du stade, avec Alexandre, c'était de faire en sorte que le stade soit entretenu, que le marquage soit effectué, que l'engrais ou le sable soit mis quand c'est nécessaire et c'est ce qui a été fait aujourd'hui. Alors on peut toujours me rétorquer qu'au lieu de faire 27 heures, on n'a fait que 25 heures en une semaine, ça je veux bien l'entendre, pourquoi pas. C'est ce qu'on avait promis au représentant du foot quand on les avait rencontrés, qu'on ferait en sorte parce que je rappelle que Fabien, ça fait un an qu'il est arrêté, il vient juste de reprendre en mi-temps thérapeutique. Là aussi, on est obligé de s'adapter. Au niveau des parties vertes du stade, Philippe ne nous a pas contacté pour nous dire que les terrains n'étaient pas entretenus. Il y a eu un problème de marquage que j'ai constaté, qui a été rectifié dans la foulée par un agent. On a assuré ce qu'on devait assurer. Je ne dis pas que c'est simple et ce n'est pas simple pour les agents qui sont présents mais on a essayé d'assurer. Là, le sujet, c'est bien un problème de femme de ménage dans les locaux sportifs, c'est-à-dire le stade Michel Geoffroy et salle de sport.

Question de Valérie DESHAIES : ça représente combien d'heures de ménage par semaine ? Comment se sera réparti ?

Jean-Marc CHAVEROUX demande à Sophie d'intervenir.

Réponse de Sophie CANARELLI : l'entreprise interviendra pour le stade 2 après-midis par semaine comme il y a actuellement le lundi et le jeudi et pour la salle de sport, il y aura 3 interventions par semaine mais les jours ne sont pas encore définis.

Question de Valérie DESHAIES : ce qui serait intéressant, c'est de connaître le volume horaire parce que 2 après-midis, est-ce que c'est 2 heures, ou 4 heures ?

Intervention de Thomas TESSIER : j'ai fait un calcul là tout à l'heure : 830 mensuel divisés par 21,76 € coût horaire d'un agent, on arrive à 9h00 à peu près de ménage pour le stade par mois. J'arrive à 38 que je redivise par 4 parce qu'il y a 4 semaines, ça fait 9h50 par mois.

Réponse de Sophie CANARELLI : actuellement, il y a 14 heures de ménage de prévues au stade, 2 fois 7 heures et 12 heures et 15 minutes à la salle de sport. Les 14 heures du stade avaient été positionnées parce qu'à l'époque, les 2 agents avaient été retirés de l'animation du temps du midi et que pour éviter une baisse de leur activité, Didier avait souhaité maintenir le temps de travail des agents et de les affecter au stade. Il y avait trop d'heures de ménage affectées comme à la salle de sport où l'agent intervient sur deux sites : l'école maternelle et la salle de sport. Pour maintenir l'agent à temps complet, on avait positionné l'agent 12h15 à la salle de sport. Donc l'évaluation aujourd'hui correspond à un besoin réel.

Question de Thomas TESSIER : dans le retour de SOS Environnement concernant la salle de sport, le hall d'accueil de 45 m², c'est communication entre SOS Environnement et la

*municipalité en cas de prestation exceptionnelle, ça veut dire que ce n'est pas compris dedans ?
C'est au coup par coup ?*

Réponse de Sophie CANARELLI : aujourd'hui, avec SOS Environnement ou même avec Net Plus, on s'est engagé que, s'il y avait des besoins ponctuels, en cas de manifestation par exemple, et bien ils soient en capacité de pouvoir intervenir exceptionnellement, en dehors d'un programme bien définis. Eux sont obligés de recruter du personnel et de le mettre à disposition à des dates et des créneaux bien définis qui correspond aux disponibilités de la salle. Il peut y avoir une manifestation, non prévue dans l'organisation donc nous leur laissons la possibilité d'intervenir.

50

PRÉSENTATION DU SCHEMA DES MODES ACTIFS

Monsieur Charles MESNIL présente le rapport élaboré du Schéma des Modes Actifs porté par la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois. Ce rapport a été voté en Conseil Communautaire le 21 octobre 2022 et reprend un bilan sur l'ensemble des communes du territoire.

Depuis février 2022, les membres du groupe de travail ont donc participé activement à :

- La réalisation d'un état des lieux et à la définition des enjeux cyclables,*
- La définition d'une stratégie et à l'étude de scénarii possibles,*
- La finalisation du schéma en ne retenant qu'un scénario.*

Les élus ont été accompagnés dans leur réflexion par le Cabinet CODRA.

Monsieur Charles MESNIL propose au Conseil Municipal une présentation du Schéma des Modes Actifs et précise les axes cyclables retenus par les élus et les estimations financières qui en découlent.

Au global, sur les 15 prochaines années, plus de 66 kms d'aménagement seront à réaliser pour un montant total de dépenses de 9.6 millions d'euros sur l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur Charles MESNIL précise que ce schéma n'est pas codifié et s'inscrit dans une volonté des collectivités de mettre en œuvre des plans d'actions, l'objectif s'inscrit dans une politique d'améliorer la qualité de l'air et de santé publique en promouvant les modes non motorisés et non polluants.

Les itinéraires proposés sur notre commune :

Réseau cyclable armature

- L'itinéraire A : Arnage / Moncé en Belin / Saint Gervais en Belin
Cet itinéraire mettra en relation les centre-bourgs et les équipements de Saint Gervais et Moncé en Belin et permettra de rejoindre Arnage par le Boulevard Nature.*

Détail du linéaire à aménager et du coût par commune :

<i>Moncé en Belin</i>	<i>4.4 km</i>	<i>209 757 €</i>
-----------------------	---------------	------------------

- *L'itinéraire B : Moncé en Belin / Mulsanne*
Cet itinéraire pourra accompagner les usagers de Moncé en Belin dans le cadre de leur déplacement domicile-études et domicile-travail en direction de Mulsanne.
Détail du linéaire à aménager et du coût par commune :
Moncé en Belin 2 km 299 036 €

Réseau cyclable complémentaire

- *Moncé en Belin – Teloché*
Cet itinéraire répond aux besoins de déplacement domicile-études / domicile-travail de Moncé en Belin vers Teloché en empruntant la RD212 bis puis la route de Champdorcet

Liaisons intra-communales

Les itinéraires complémentaires existants correspondent à des zones « 30 » aménagées au niveau de quartiers résidentiels. Une boucle pourrait être créée via la rue Jean Fouassier, le boulevard des Avocats, la route des Renaudes.

Par ailleurs, les communes auront la possibilité de s'appuyer sur un agent de la Communauté de Communes pour les aider à trouver des subventions.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Question de Didier PÉAN : ça rentre bien dans le pôle mobilité ? Donc la mobilité, nous on a donné notre compétence à la Communauté de Communes qui l'a redonné au Pays du Mans donc c'est au Pays du Mans normalement. À ce jour, ce n'est plus la Communauté de Communes qui doit gérer ça, c'est via le Pays du Mans.

Réponse de Charles MESNIL : oui mais est-ce que ça n'a pas été fait avant ? Elle a été mandatée avant le transfert de compétence. C'est pour ça que le Pays du Mans est intéressé et est revenu voir Irène lors d'une réunion récente, sur le projet de la halte ferroviaire puisque la halte ferroviaire reprenait tout son sens avec un développement de pistes cyclables sur le territoire.

Question de Didier PÉAN : sur Moncé par exemple, c'était quoi les points ? Parce que nous, les points sont connus, on va vers Antarès. À l'échelle du Pays du Mans, on peut aller vers Antarès. Pour moi, ce n'est même plus la Communauté de Communes puisqu'on a transféré cette compétence.

Réponse de Charles MESNIL : attention, là on est sur une échelle Communauté de Communes. L'idée là, c'est de rattraper, dans un premier temps, le boulevard Nature qui est aux portes de Moncé, Arnage et Mulsanne.

Intervention de Didier PÉAN : regardez le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il y avait quand même tous les déplacements, les flux des déplacements et la plupart des flux de Moncé vont vers Le Mans. Il y en a très peu qui remontent vers l'intercommunalité. Une pré-étude

avait été faite déjà sur les aménagements de pistes cyclables où on avait exposé au Bureau Municipal, rappelez-vous, où il y avait des possibilités de faire des liaisons entre la gare de Saint-Gervais et Moncé en achetant des parties des parcelles des champs sur les côtés. Cette étude avait été officialisée par un cabinet.

Intervention de Charles MESNIL : oui c'est un cabinet mais cette solution là n'a pas été envisagée sur tous les tracés puisque sur certains tracés, on utilise les routes existantes avec un traçage.

Intervention de Didier PÉAN : un axe qui est beaucoup utilisé, c'est celui d'Arnage et c'est là où il y avait pas mal de possibilités.

Intervention de Charles MESNIL : oui c'est l'axe d'Arnage. Comme tu le disais, il y a un fort flux vers Le Mans mais l'idée aujourd'hui, c'est de freiner ce fort flux vers Le Mans avec des véhicules pour emprunter des modes de transport plus vertueux comme le bus ou le train, mais en tout cas, y aller sur un déplacement sur pistes cyclables et intégrer cette gare transitoire sur Saint-Gervais Laigné pour ensuite rejoindre Le Mans.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : merci Charles. Ce sujet a été présenté il y a quelque temps au Conseil Communautaire. Nous avons souhaité que ce soit présenté à l'ensemble de nos conseillers parce qu'il y a quand même d'autres communes concernées, pour que vous ayez l'information sur la transversalité qui peut y avoir entre les différentes communes parce que nous avons parlé de Moncé mais il y a aussi d'autres zones comme Saint-Gervais, Saint-Ouen, Saint-Biez etc... Il y a environ 70 km de prévus dans cette étude. Cette étude a été envoyée qu'à certains membres du Conseil Municipal donc il faudra qu'on pense à l'envoyer à l'ensemble du Conseil.

Monsieur Jean-Marc CHAVEROUX expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération le 28 juin 2020 et modifiée le 8 juillet 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Comptabilité :

- La liste des engagements saisis entre le 05 avril 2023 au 15 mai 2023 est jointe à la présente convocation.*

Urbanisme :

- **Liste des Déclarations d'Intention d'aliéner pour les immeubles**

Madame le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

24/02/2023	AN 159	19 TER rue Jean Fouassier
07/03/2023	AA125	67 rue Jean Fouassier
09/03/2023	AM 28, AM 254	11 bis route des Renaudes
10/03/2023	AA 420	17 bis rue du Verger
14/03/2023	AN 221	67 boulevard des Avocats
16/03/2023	AN 850	Boulevard des Avocats
03/04/2023	AA 95	20 rue du Verger
03/04/2023	AO 144	4 Allée de la Ferme
03/04/2023	AN 850 lot n° 7	13 cours de la Lirette
12/04/2023	AA 456, AA 457	9 rue du Verger
13/04/2023	AI 72	29 route des Renaudes

Liste des concessions de cimetière :

DATE	ACHAT OU RENOUVELLEMENT	PRIX
04/05/2023	Rang 1 caverne sans stèle 11	380 €
15/05/2023	Concession carré 4 emplacement 265	280 €

Liste des conventions signées par délégation :

11/04/2023	Convention droit de passage ACO/Commune
------------	---

Question de Didier PÉAN : concernant la liste des engagements, je suis surpris de voir le transport du modulaire vers la plaine à la charge de la Commune alors que c'était quand même pour l'association. Il y a une double erreur parce que le montant de 799 € HT est égal au même montant TTC, ça interpelle un peu quand même. À mon avis, il y a une erreur. Et pour moi, c'est quand même une subvention indirecte à l'association puisqu'il n'y a pas d'intérêt particulier à ce que la commune transporte le modulaire.

Réponse de Charles MESNIL : ce déplacement de modulaire a pour but de créer une guinguette sur la plaine du Val'Rhone. Certaines associations de la commune ont demandé à pouvoir bénéficier de la guinguette et l'utiliser. Aujourd'hui, ce n'est pas forcément pour Moncé' Anim. Il y a un évènement qui sera fait avec Moncé' Anim le 5 juin ; c'est l'origine et la création de la guinguette. Après, je crois que le Comité de Jumelage l'utilisera le 26 juillet. Toutes les associations peuvent l'utiliser et l'exploiter, il n'y a pas de ségrégation.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : d'ailleurs, une visite sur le terrain a eu lieu il n'y a pas très longtemps. Il y avait le Val'Rhone, l'Amicale des Parents d'Élèves qui pouvaient être intéressés par ces locaux.

Question de Thomas TESSIER : et après, il va falloir le redéplacer ?

Réponse de Charles MESNIL : oui. C'est vrai que ce n'est pas le bâtiment le plus sexy. Aujourd'hui, l'idée, c'était de trouver une guinguette, l'an prochain, je ne suis pas sûr que ce soit ce même bâtiment là. On va réfléchir sur une autre forme, peut-être un bâtiment plus petit, en bois, etc... qui s'intègre plus dans le paysage. Aujourd'hui, c'est vrai que ce n'est pas top et c'est coûteux en déplacement mais ça permet aussi d'apporter une manifestation sur la commune. L'idée, c'est de pouvoir l'ouvrir les vendredis, les samedis soirs sur juin, juillet sans faire de concurrence au Val'Rhone, et de créer de l'animation et du lien. Quand l'idée a été émise, le Val'Rhone a été invité. Cette idée est venue du constat qui a été fait après la période COVID où l'été dernier, à la fin du feu d'artifice, on avait des gens sur les tables à 2h30 du matin, il faisait beau et chaud, c'était sympa.

Question de Didier PÉAN : on a la licence IV pour vendre des boissons ou quoi ? S'il y a des activités comme celle-ci, c'est qu'il y a obligation d'avoir une licence III suivant les degrés ou IV.

Réponse de Charles MESNIL : on a une autorisation provisoire pour 5 manifestations à l'année. C'est la commune qui donnera aux associations qui pourront l'utiliser. On n'a pas racheté la licence IV.

Question de Dominique LAURENÇON : le local est vide ?

Réponse de Charles MESNIL : le local est vide. Ce n'est pas encore déterminé mais normalement, il devrait y avoir des frigos, du mobilier, quelques lumières etc... L'idée, ce n'est pas d'approprier quelque chose pour une association mais que tout le monde puisse en profiter ce qui permettrait de faire un lieu convivial et mettre un peu de vie sur cette plaine, en respectant la sonorisation tout autour. En tout cas, cette année, c'est sous cette forme-là, demain, cela pourra se faire avec un autre bâtiment, sous d'autres formes, mais toujours avec du provisoire. Le but n'est pas de construire quelque chose de définitif sur la plaine.

Question de Dominique LAURENÇON : chaque association est obligée d'amener son matériel comme son frigo ?

Réponse de Charles MESNIL : non, l'idée est d'avoir du matériel à disposition. Dans un premier temps, ce sera sûrement du matériel du Val'Rhone. Par contre, ce bâtiment ne recevra pas de public en intérieur, c'est uniquement pour les organisateurs. Nous n'avons pas d'autorisation pour faire entrer les gens dans le bâtiment.

Intervention de Jean-Marc CHAERVOUX : en complément de ta demande Didier, les 799 € prévus pour Merdrignac seront annulés puisque ce n'est pas lui qui va intervenir.

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

Réunions du Conseil Municipal

Lundi 26 juin 2023

Lundi 28 août 2023

Commission bâtiments en juin (date à définir)

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : on nous a demandé de nommer par délibération, par le biais de l'AMF, un référent déontologie. Le problème, lorsque nous prenons contact avec l'AMF, il n'y a aucun texte de prêt pour faire un vote donc nous le ferons en séance du 26 juin. C'est une personne qui sera nommée par l'AMF pour l'ensemble des communes du Département. C'est la possibilité, pour chaque élu, de contacter ce référent déontologie puisque les élus sont tenus de respecter ces différents principes de déontologie.

Question de David CAZIMAJOU : cette année, la kermesse a lieu en même temps que les 24 Heures Foot, le 17 juin. Ma question est pour les places du Val'Rhone parce que j'avais cru comprendre qu'aux 24 Heures Foot, ils prenaient les places du Val'Rhone donc s'ils prennent les places le matin de bonne heure, comment va-t-on faire pour la kermesse ? Est-ce que vous avez étudié ?

Réponse de Charles MESNIL : j'émetts une hypothèse mais il y a peut être une possibilité puisqu'il y a un champ qui sera utilisé le 5 juin, juste derrière. Il faudrait demander l'autorisation pour garer les voitures ce qui permettrait de désengorger la plaine.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : c'est vrai que cette année, et là les services techniques sont confrontés, parce qu'en même temps, c'est demande de matériel donc de barrières, de barnums etc... Et là, on va avoir une difficulté parce que les 2 activités ont lieu en même temps, avec des demandes de barrières, de barnums. Pour une activité, on vient de recevoir la demande de matériels. On en parlait encore ce matin avec Alexandre, pour voir comment on allait faire mais c'est vrai que 2 manifestations importantes, la kermesse des écoles avec l'ensemble des parents d'élèves qui représentent un certain nombre de personnes, plus les 24 Heures Foot qui représentent un certain nombre de personnes nous posent difficultés. Il faudrait qu'à l'avenir, les deux ne soient pas en concomitance. Ce qui s'était passé, c'est que les 24 Heures Foot avaient lieu mi juillet et la kermesse avait souvent lieu fin juin, et là, comme par hasard, les deux sont en même temps. Alexandre est en train de voir pour pouvoir prêter du matériel. Il n'y a pas que Moncé puisqu'ils nous arrivent parfois de demander du matériel dans les communes voisines sauf qu'elles ont toutes des activités sur ces périodes là.

Intervention de David CAZIMAJOU : c'est toujours le lendemain de la Saint-Jean.

Question de Didier PÉAN : les associations ne pourraient pas essayer de se voir pour éviter d'avoir ce genre de choses puisque de toute façon ça attire forcément des gens vers une activité au détriment de l'autre donc c'est un peu dommage ?

Réponse de Miguel NAUDON : c'est difficile puisque quand il fixe la date, c'est longtemps à l'avance, en fonction des clubs, de leur championnat etc...

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : quand les 24 Heures Foot nous ont présenté leurs dates, moi je n'ai pas pensé à la kermesse des écoles qui avait lieu ce même week-end. Et une

fois que c'est lancé, on ne peut plus arrêter parce qu'il y a des demandes d'équipes extérieures qui viennent. Restons optimiste, on va essayer de résoudre toutes les difficultés au maximum.

Question de Didier PÉAN : il y a quand même assez longtemps, on avait voté pour l'aménagement des feux boulevard des Avocats. Où en est-on ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : la semaine dernière, que ce soit Alexandre, Jean-Louis et moi-même, nous étions sur le terrain pour l'opération. Aujourd'hui devait avoir lieu une rencontre avec Monsieur BARDET qui a été reportée à mercredi matin. La semaine dernière, ils nous ont exposé la mise en place de ces feux etc..., il y avait différents intervenants comme le lotisseur. Techniquement, ils sont en train de faire le nécessaire. Ce qu'a demandé la commune avec insistance, c'est que le vendredi 2 juin, tout soit terminé ou à défaut, que ce soit remis en conformité pour la circulation des véhicules du fait de la semaine des 24 Heures pour la période du 2 au 10 juin, et qu'il n'y ait pas d'empêchement de circulation sur le boulevard des Avocats sachant que les déviations seront mises en place. Nous avons eu l'ACO la semaine dernière. Elles ne toucheront pas trop Moncé mais on sait que les anciens connaissent bien et passeront à Moncé. Nous avons aussi cette problématique avec le pont. Il y a réunion encore mercredi matin avec Monsieur BARDET.

Intervention de David CAZIMAJOU : c'est bien, les enfants de CM2 vont préparer Moncé Vroum, les voitures à pédales sauf que c'est dommage, ils reviendront du voyage le lundi soir et donc forcément, ne pourront pas utiliser. Je trouve ça un peu dommage, je sais que ce n'est pas évident dans le planning mais à l'avenir, si on refait d'autres animations, si on peut éviter. Je trouve ça dommage pour les enfants qui vont préparer ces voitures et pas pouvoir pédaler avec.

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : la décision de faire participer les enfants nous paraît une très bonne chose. La difficulté, c'est exactement ce que je disais tout à l'heure : concomittance d'activité aux mêmes dates, voyage des écoles aux mêmes dates, et retour même date que le 5 juin. Le 5, c'est une date qui nous a été imposée puisqu'il y a déjà des manifestations qui existent depuis des années dans d'autres communes environnantes. Il restait le lundi 5 ; le lundi 5 c'est aussi avec Neuville sauf erreur de ma part. Je ne suis pas sûr qu'un jour, nous pourrions résoudre ces problématiques parce que, quand l'école réserve pour ses enfants, ils sont aussi soumis à des dates.

Intervention de Charles MESNIL : l'idée était de faire participer les enfants. Au départ, c'était la construction mais il s'avère que, quand il a fallu travailler la soudure etc..., c'était plus compliqué. Avec les enseignants, on a proposé de travailler plus sur la décoration, qui permettait de travailler aussi sur les engrenages, les démultiplications etc... Les plus petits, qui ne participent pas au voyage, seront présents l'après-midi sur le site.

Intervention de David CAZIMAJOU : une autre petite remarque positive, j'ai bien aimé l'organisation du 8 mai avec ce petit café, ce moment de partage qu'on a eu au Monument Canadien donc pour avoir fait plusieurs 8 mai et 11 novembre, j'ai trouvé ça très bien.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : merci de ton intervention pour Axel, qui a organisé ça avec son équipe, pour Annie qui a fait les cérémonies puisqu'Irène n'était pas disponible pour le faire. Moi-même, j'étais absent du département. Merci à Annie et à Axel et merci de le faire remarquer à l'ensemble du Conseil Municipal.

Question de Valérie DESHAIES : quelle est la date de la réunion publique ?

Réponse de Jean-marc CHAVEROUX : la réunion publique, on est bien d'accord, c'est sur les 7 zones dont j'ai parlé tout à l'heure sur la sécurité de circulation. Il me semble qu'on ne devait pas le faire début juin, qu'il y avait des problèmes de disponibilité de salle au Val'Rhone. Carole a dû contacter le Val'Rhone, et ce sera le 30 juin au Val'Rhone, 20h ou 20h30. Le thème, c'est "La sécurisation des 7 zones" dont je vous ai parlé tout à l'heure sur la commune après des plaintes d'administrés, des constats d'incivilités des personnes. Il y a effectivement une réflexion à avoir qui a été commencée avec Christine et qu'elle a présenté à la Commission voirie, avec un travail fait en collaboration avec Carole. Les 7 zones concernent les Renaudes, Marcel Paul, Jean Fouassier, l'école maternelle, l'école primaire, route de Spay et la Cossassière.

Question de David CAZIMAJOU : concernant les herbes hautes, avez-vous prévu une date puisqu'à certains accès comme la route des Bois, c'est difficile de se croiser à 2 véhicules ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : je souris parce que je l'avais prévu, je pensais qu'il y aurait une intervention sur ce point là. Petite parenthèse avant d'aller plus loin, je suis allé au marché de Mulsanne samedi ; quand on va de la route de Monthinault au feu de la route de Mulsanne, dans les lotissements et tout, je peux vous dire que l'herbe est beaucoup plus haute que chez nous, ce qui ne donne pas une excuse. Par contre, dans notre commune, au niveau des effectifs aujourd'hui, nous étions à 52 % des effectifs cette semaine aux services techniques. À un moment donné, il y a eu toute l'équipe des espaces verts absente ; aujourd'hui, il y a encore 2 personnes absentes. Fabien vient de reprendre en mi temps thérapeutique donc il ne pourra pas tout faire au stade, ce qui veut dire que quelqu'un devra intervenir au stade. Je l'ai dit tout à l'heure, les recherches pour trouver du personnel sont très difficiles, on a même fait appel au bouche à oreille. Là cette semaine, on essaie avec Alexandre d'assurer les abords autour du stade pour le bric-à-brac de ce week-end. Aujourd'hui, normalement, il y en a un qui devait tondre du côté de la Gendarmerie, je ne sais pas s'il l'a fait mais c'est prévu. Par la suite, à nouveau sont prévus l'école maternelle, rue des Charmes et tout ce quartier là.

Question de Didier PÉAN : Études et Chantiers ne sont pas venus en renfort là ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : ils sont sur le terrain, ils étaient là la semaine dernière. Je permettrai à Alexandre de répondre si vous êtes d'accord mais ils ont du faire du côté de la Massonnière. Ils ne sont pas là cette semaine mais seront là la semaine prochaine pour faire quoi Alexandre ?

Intervention d'Alexandre SIBOIS : la semaine prochaine, on axe sur les efforts sur la plaine pour l'accueil de Moncé Vroum.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : c'est ça, et en même temps, il faudra faire la zone des Charmes également.

Question de Florence BOURGEOIS : la liaison douce le long de la ligne de chemin de fer, il est prévu de la faire ou pas ?

Réponse de Jean-Marc CHAVEROUX : oui, Alexandre répond oui. Mais en effet, nous sommes en très grande difficulté pour le nettoyage de la commune. Et lorsqu'on a 2, voire même 3 absents de la même équipe, et qu'on est obligé de compenser l'absence d'une autre personne malade, c'est très difficile. J'ai même demandé de voir du côté de l'ANPE pour essayer de trouver du personnel.

Intervention de Didier PÉAN : je voulais demander s'il y avait des membres du public qui avaient des questions à poser puisque maintenant, des membres du public interviennent au Conseil donc je suis un peu surpris. Normalement c'est l'obligation du Conseil. Je voulais juste faire cette remarque. C'est un point que j'aimerais bien voir puisqu'une fois, on avait dit qu'on laisserait la possibilité au public de s'exprimer. Il avait été dit ça, quelque fois, il y a très longtemps, au tout début donc je me dis que c'est peut être un cheminement vers ce genre de chose.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : j'ai demandé à un agent technique de la commune de pouvoir répondre sur une question que je ne savais pas répondre et j'ai signalé si vous êtes d'accord, comme Sophie peut intervenir. Alexandre est responsable des services techniques et je n'ai pas la prétention de tout connaître même si je vois Alexandre pratiquement tous les jours. J'avais un doute sur les interventions donc je demandais confirmation. Ce n'est pas un cheminement, c'est un appui technique. J'ai toujours travaillé comme ça dans ma vie. Les actions politiques, j'étais souvent accompagné par des techniques parce que nous avons besoin de techniciens. Que ce soit n'importe quelle réunion à laquelle j'ai participé, j'avais souvent une personne avec moi qui m'apportait les éléments que je ne connaissais pas obligatoirement. Si la ligne politique je la connais, je ne connais pas obligatoirement toute la ligne technique.

Intervention de Jean-Marc CHAVEROUX : pas d'autres questions ? Je vous remercie de votre présence et nous levons la séance.

Séance clôturée à 22h35

Après le Conseil Municipal

Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023.

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 26 juin 2023 :

.....
Intervention de David CAZIMAJOU pour Didier PEAN Absent ayant donné pouvoir.

Délibération n° 42 :

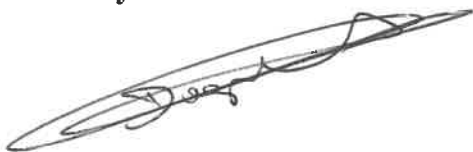
Lors du vote de cette délibération, Monsieur Didier PEAN a exprimé son souhait de ne pas prendre part au vote sur l'octroi d'une subvention au profit de l'association Golf moncéen.

Le procès-verbal indique qu'il s'est abstenu alors qu'il souhaitait qu'il figure qu'il n'a pas pris part au vote.

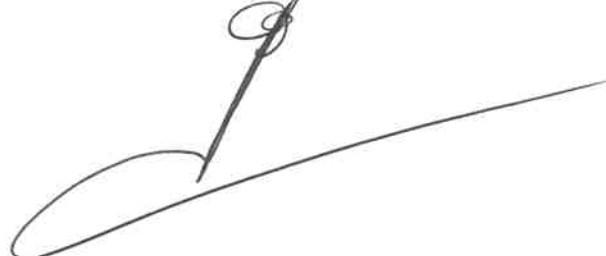
Madame le Maire précise qu'une abstention est une non prise part au vote. Seuls sont comptabilisés les suffrages exprimés « pour » ou « contre ».

Fait à Moncé-en-Belin, le 27 juin 2023

**Le Secrétaire de Séance,
Sylvie DUGAST**



**Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint
Jean-Marc CHAVEROUX**



Publié sur le site internet de la commune le ...30. juin...2023

